

## Le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement de circulation de la commune de Waldbillig du 29 juin 2017, abrogeant le règlement communal modifié du 2 juillet 1987, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 22 août 2017 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 7 septembre 2017 (réf. : n° 322/17/CR) ;

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Considérant que pendant la durée du 14 au 15 juillet 2025 de 07 :30h jusqu'à 18 :00h inclus, la circulation sera rétrécie sur une voie de circulation dans la rue Fielserstrooss à Christnach, à hauteur de l'adresse 3d Fielserstrooss, afin de permettre le stationnement des véhicules de déménagement ;

à l'unanimité décide

de modifier temporairement le règlement de la circulation de la commune de Waldbillig comme suit :

**Article 1er.** – Pendant la durée du 14 au 15 juillet 2025 de 07 :30h jusqu'à 18 :00h inclus, la circulation sera rétrécie sur une voie de circulation dans la rue Fielserstrooss à Christnach, à hauteur de l'adresse 3d Fielserstrooss.

**Article 2.** – La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

**Article 3.** - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi décidé, séance date qu'en-tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme.

Christnach, le 8 juillet 2025

La bourgmestre,



7, Fielserstrooss  
L-7640 Christnach



Tél. (+352) 83 77 87  
Fax (+352) 83 77 89

La secrétaire,



gemeng@waldbillig.lu

Registre aux délibérations du  
Collège des bourgmestre et  
échevins de la commune de  
Waldbillig

**Séance du  
8 juillet 2025**

Présents :

HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre  
MEYERS Corinne, échevine  
TOBES Romain, échevin  
DIMMER Martine, secrétaire  
Absent, Excusé : /

Point de l'ordre du jour

**2025-31**

Objet :

**Règlement temporaire de  
circulation –  
Fielserstrooss**

www.waldbillig.lu



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

## Réduction de la circulation à une voie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 02/07/2025 13:50

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:1000



<http://g-o.lu/3/56fr>

